

**ARRETE N°2016-84 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DIRECTEUR DE SERVICE DE L'IUTL
(Institut Universitaire du Temps Libre)**

Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-2,

Vu les Statuts de l'Université de Reims Champagne-Ardenne,

DECIDE

Article 1^{er}- Champ de la délégation :

Délégation de signature est donnée au Professeur Patrick DEMOUY, Directeur de service de l'IUTL (Institut Universitaire du Temps Libre) à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, et dans la limite de ses attributions, tous documents de gestion courante relatifs aux missions de service, et notamment :

- La certification du service fait et des pièces justificatives du service, à l'exception des actes qui concernent personnellement le délégataire
- Toute correspondance liée aux activités du service
- Les ordres de mission des personnels de l'IUTL et les états de frais

Article 2 –Absence ou empêchement :

En cas d'absence ou d'empêchement de Patrick DEMOUY, délégation est donnée à Patricia CHABAUD, à l'effet de signer au nom du Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne les documents cités à l'article 1^{er} avec les mêmes limites d'attribution.

Article 3 – Mentions obligatoires :

En application de la présente décision, tout acte précité signé par délégation devra comporter obligatoirement : le prénom, le nom et la qualité du signataire ainsi que la mention « Pour le Président et par délégation ».

Article 4- Durée :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication, après transmission à la rectrice de l'académie de Reims. Elles se substituent à toutes autres dispositions antérieures ayant le même objet. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou la cessation de fonction du délégataire.

Article 5- Publicité :

Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera inscrit dans le recueil des actes administratifs de l'établissement et consultable sur le site internet de l'Université.



Fait à Reims, le 07 Juin 2016

Le Président de l'Université de Reims

Champagne-Ardenne

Guillaume GELLE

-Mis en ligne le : 27.06.2016

-Transmis à la rectrice, chancelière des universités le : 27.06.2016



ANNEXE 3

DEPOT DE SIGNATURE A CARACTERE PERMANENT

Pour les agents ayant délégation en matière non financière :

Je soussigné (e), Professeur Patrick DEMOUY agent public, délégataire de signature, déclare utiliser exclusivement dans le cadre des compétences qui me sont déléguées :

- Le modèle de signature ci-dessous

Fait à Reims, le 26 MAI 2016

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Demouy', with a long horizontal stroke extending to the right and curving upwards at the end.

Signature de l'Agent (valant dépôt de spécimen de signature) :